



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

recouvrement

Question écrite n° 123147

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les remises ou modérations gracieuses sur l'imposition. En effet, chaque année des délais de paiement ou des remises sur les impôts peuvent être accordés aux particuliers, soit en raison d'un décalage de la période de paiement de l'impôt et d'une perte imprévisible des revenus (chômage), soit en raison de circonstances exceptionnelles (décès du conjoint, séparation, invalidité) ou ayant occasionné des dépenses anormalement élevées (maladie), ou d'une disproportion entre l'importance de la dette fiscale et le niveau des revenus du contribuable (accumulation d'arriérés ou rappels suite à contrôle). C'est pourquoi il souhaiterait connaître le nombre de contribuables, sur le territoire national, qui font une demande mais également le pourcentage de demandes qui ont abouti, pour la période de 2007 à 2010. Il souhaiterait connaître également les raisons avancées pour bénéficier de cette exonération ainsi que le montant global non payé.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123147

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2011, page 12435

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)